

• FICHES DE SYNTHÈSE



SCOT PAYS BOURIAN

LIVRET 2



CHIFFRES-CLEFS

34

immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques

1

site inscrit : «Vallée de la Marcillande»

2

Sites Patrimoniaux Remarquables : Goujounac et Gourdon

4

Zones de Présomption de Prescription Archéologique

DES PAYSAGES NATURELS AUX INFLUENCES PERIGOURDINES ET CAUSSENARDES

Les paysages du Pays Bourrian sont variés, mais homogènes sur tout le territoire : les boisements tantôt dominés par des chênes ou par des châtaigniers laissent place sur les fortes pentes à des espaces de pelouses sèches. Les fond de vallées sont étroits et occupés par des parcelles de cultures ou des prairies.

Le maintien de quelques troupeaux (ovins et bovins), de parcelles de noyers, de châtaigniers, de vignes et

de chênes truffiers permet de conserver une mosaïque de paysages diverses, notamment dans les vallées. Cependant, l'abandon de l'activité pastorale entraîne la fermeture des pelouses sèches sur les coteaux. De plus, les boisements sont marqués par l'insertion de peuplement de résineux, très visibles dans la masse de feuillus.



Forêt de feuillus sur la commune de Peyrilles
EVEN Conseil, juin 2020



Prairie humide pâturée à Léobard
EVEN Conseil, juin 2020



Pelouse sèche à Salviac
EVEN Conseil, juin 2020

DES PAYSAGES BÂTIS IDENTITAIRES

L'architecture traditionnelle du territoire est très identitaire et donne à voir des bourgs patrimoniaux très qualitatifs tels que Gourdon, Milhac ou Peyrilles.

Le territoire reste peu concerné par le phénomène d'urbanisation massive intervenu dans les années 50. Cependant, les abords de Gourdon et du Vigan, et

notamment leurs entrées de ville sont concernées par l'implantation de constructions récentes, banalisantes de par leur volumes ou leur matériaux. Plus largement, les nouvelles constructions qui apparaissent ce caractérisent par une mauvaise adaptation à la pente et un traitement des franges inexistant.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

L'augmentation des températures moyennes annuelles de l'air fait évoluer les paysages vers des faciès plus adaptés. Certains paysages de l'eau, notamment les zones humides, sont susceptibles de se raréfier.

La hausse des épisodes climatiques extrêmes (inondation, feu de forêt...) entraînera une modification des paysages naturels et urbains dans les zones les plus à risques.



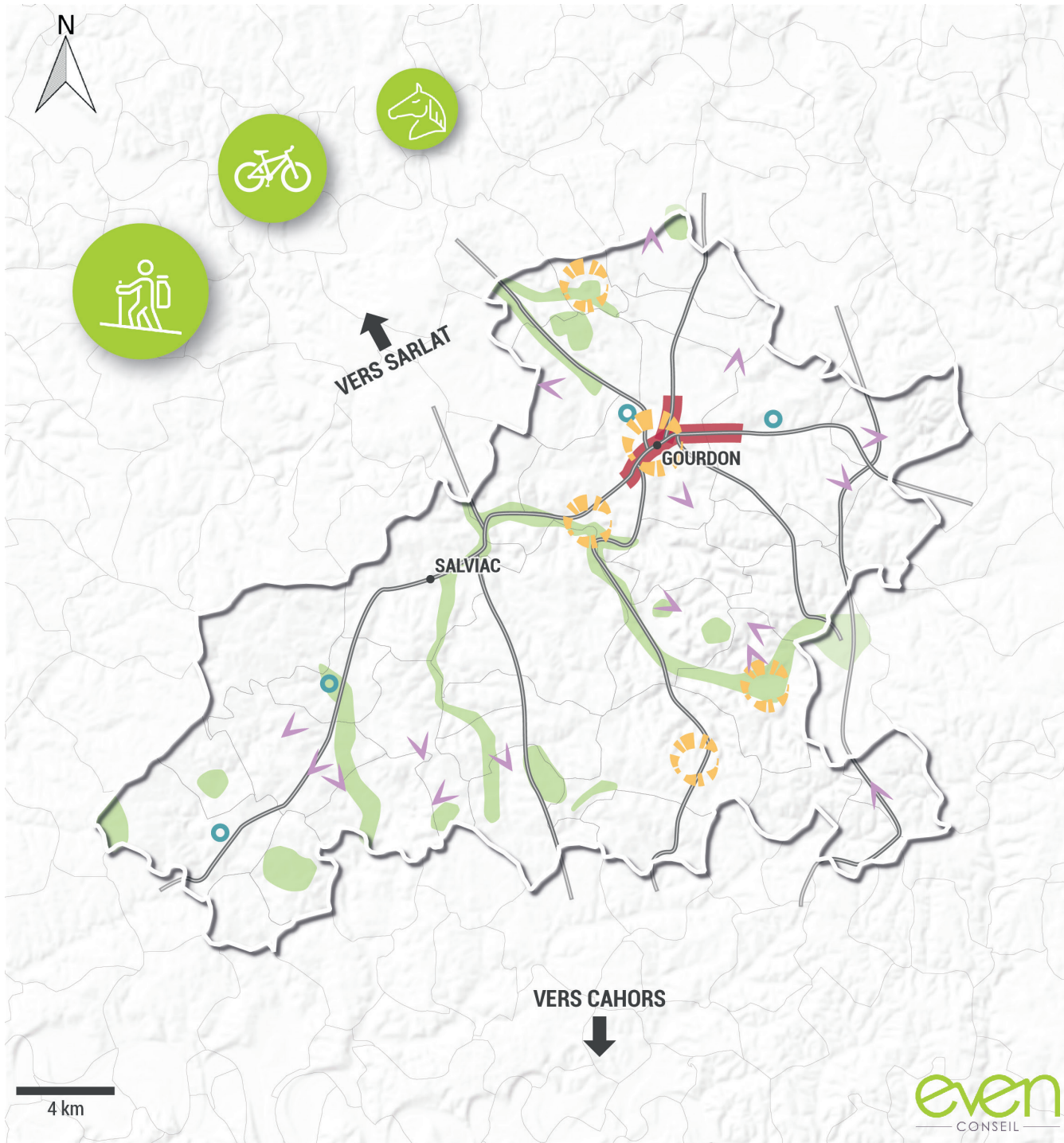
Façade à colombage et bricou à Dégagnac
EVEN Conseil, juin 2020








Insertion de bâtis récents dans la pente à Salviac
EVEN Conseil, juin 2020







Muret en parpaing à St-Projet
EVEN Conseil, juin 2020




LA VALORISATION DE PAYSAGES EQUILIBRES ET QUALITATIFS...

-  Un territoire aux paysages variés, aux motifs paysagers identitaires à conserver.
-  Des silhouettes de bourg à valoriser.
-  La découverte du territoire depuis des axes de circulation, aux abords qualitatif, à maintenir
-  Les sites et ensembles paysagers qualitatifs à protéger.
-  Des points de vue et panoramas, vecteurs de l'image du territoire, à mettre en valeur et préserver.

...SUPPORTS DE LOISIRS «NATURES»

-  Bases de loisirs pêche et baignade aux aménagements paysagers à contrôler.
-  Un territoire couvert par des chemins de randonnées, accessible via divers mode de déplacements, à maintenir ouvert.
- 
- 

UN TISSU URBAIN BANALISANT EXISTANT MAIS TRES LOCALISE

-  Les entrées de ville de Gourdon et du Vigan, dégradées par une urbanisation diffuse de type pavillonnaire et l'implantation de zones d'activité, à requalifier.

LEVIERS D'ACTION DU SCOT

- Le contrôle strict des extensions d'urbanisation et de leur qualité architecturale ;
- La protection des motifs paysagers identitaires et structurants : ripisylves, linéaires de haies, parcelles de châtaigniers, de vignes... ;
- La promotion de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, permettant l'entretien des paysages.

POLITIQUES ET OUTILS EXISTANTS

- L'Atlas des Paysages du Lot ;
- les Immeubles classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques ;
- Les sites inscrits et sites classés ;
- Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR, anciennement AVAP et ZPPAUP) ;
- Les Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA).



ATOUTS

- Des paysages très qualitatifs marqués par une diversité des motifs paysagers ;
- Une valorisation du patrimoine paysager via les loisirs « natures » ;
- Une architecture traditionnelle marquante et identitaire, mêlant influence périgourdine et quercynoise
- Un développement de l'urbanisation contrôlé ;
- Un patrimoine vernaculaire riche constituant un véritable réseau entre les bourgs.



OPPORTUNITES

- Une planification urbaine bénéficiant d'une vision élargie grâce à la mise en place d'un SCoT ;
- Une volonté de reconquête des pâturages, permettant ainsi le maintien des milieux ouverts.



ENJEUX

- La conservation des motifs paysagers : parcelles de châtaigniers, de vignes... qui ponctuent les paysages ;
- Le maintien, voire la reconquête des milieux ouverts, notamment par la réintroduction du pâturage ;
- La requalification des entrées de ville de Gourdon et du Vigan, et plus globalement, la maîtrise du développement urbain et de sa qualité architecturale ;
- La construction d'un modèle urbain qui inclut les formes pavillonnaires et les insère dans les paysages ;
- La vérification des potentialités de reconquête des zones d'activités avant la création de nouvelles ;
- La reconnaissance et la protection du patrimoine vernaculaire.
- L'accompagnement de l'évolution d'usage du patrimoine bâti ancien.



FAIBLESSES

- Une banalisation du patrimoine bâti traditionnel (abandon, enfrichement, opérations de rénovation peu réussies...)
- La raréfaction des matières premières locales pour la rénovation du bâti ancien ;
- Une urbanisation récente banalisante sur les entrées de ville de Gourdon et du Vigan ;
- Des zones d'activités peu intégrées à leur environnement.



MENACES

- La banalisation des paysages par l'homogénéisation des pratiques culturelles ;
- Le développement de tissus urbains peu qualitatifs le long des axes de circulation et des bourgs principaux ;
- Le mitage du territoire par insertion de constructions non-adaptées (insertion dans la pente, traitement paysager...) et très consommatrices d'espace.

CHIFFRES-CLEFS

1

site Natura 2000 : «Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires»

23

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type I et II

1

Parc Naturel Régional : «Causses du Quercy»

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Le changement climatique pourrait générer une modification des écosystèmes locaux et des aires de répartition des espèces (développement de milieux plus méditerranéens, réchauffement de l'air et de l'eau...).

La ressource en eau, d'ores-et-déjà en manque sur le Pays Bourian, pourrait se raréfier davantage, provoquant des assecs encore plus sévères sur les cours d'eau et la modification de certaines zones humides. La bonne gestion de la ressource deviendra encore plus importante qu'à l'heure actuelle pour préserver certains espaces remarquables et les espèces associées.

DES MILIEUX NATURELS DIVERSIFIES...

Le territoire du Pays Bourian est largement dominé par les espaces naturels, offrant un lieu de vie, d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Les boisements accueillent notamment le Pic mar, la Genette commune et la Babastelle d'Europe.

Les milieux plus ouverts à l'image des landes et des pelouses sèches recèlent quant à eux un intérêt fort pour la préservation des plantes associées aux milieux secs ensoleillés (orchidées), ainsi que pour les insectes

(papillons) et les reptiles.

Quelques milieux rocheux (petites falaises) créent également des conditions de vie particulière pour les espèces telles que la Sabline des chaumes, le Tabouret des montagnes et le Faucon pèlerin.

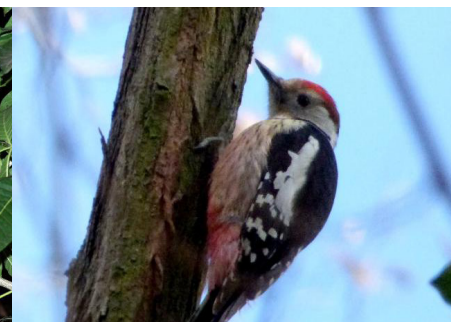
Les milieux aquatiques et humides sont également bien représentés (cours d'eau, étangs, marais, prairies humides...) et accueillent des espèces remarquables parmi les amphibiens, les insectes, les mammifères et les oiseaux.



Babastelle d'Europe
P. Gourdain - inpn.mnhn.fr



Genette commune
P. Haffner - inpn.mnhn.fr



Pic Mar
D. Roquinarç'h - inpn.mnhn.fr



Orchis Bouc
EVEN COnseil, juin 2020

...PROTEGES PAR DES PERIMETRES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES

Plusieurs périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel sont présents sur le territoire naturel du SCoT, mais occupent toutefois une superficie assez restreinte.

Ces zonages couvrent notamment des espaces de vallée (ruisseau de la Masse et du Dégagnazès, ainsi que la vallée du Vers) et des mosaïques de milieux boisés, de landes sèches et de milieux humides (Frau de Lavercantière, Bois des Dames, Bois et pelouses de la Grèze, collines d'Albecassagne...).

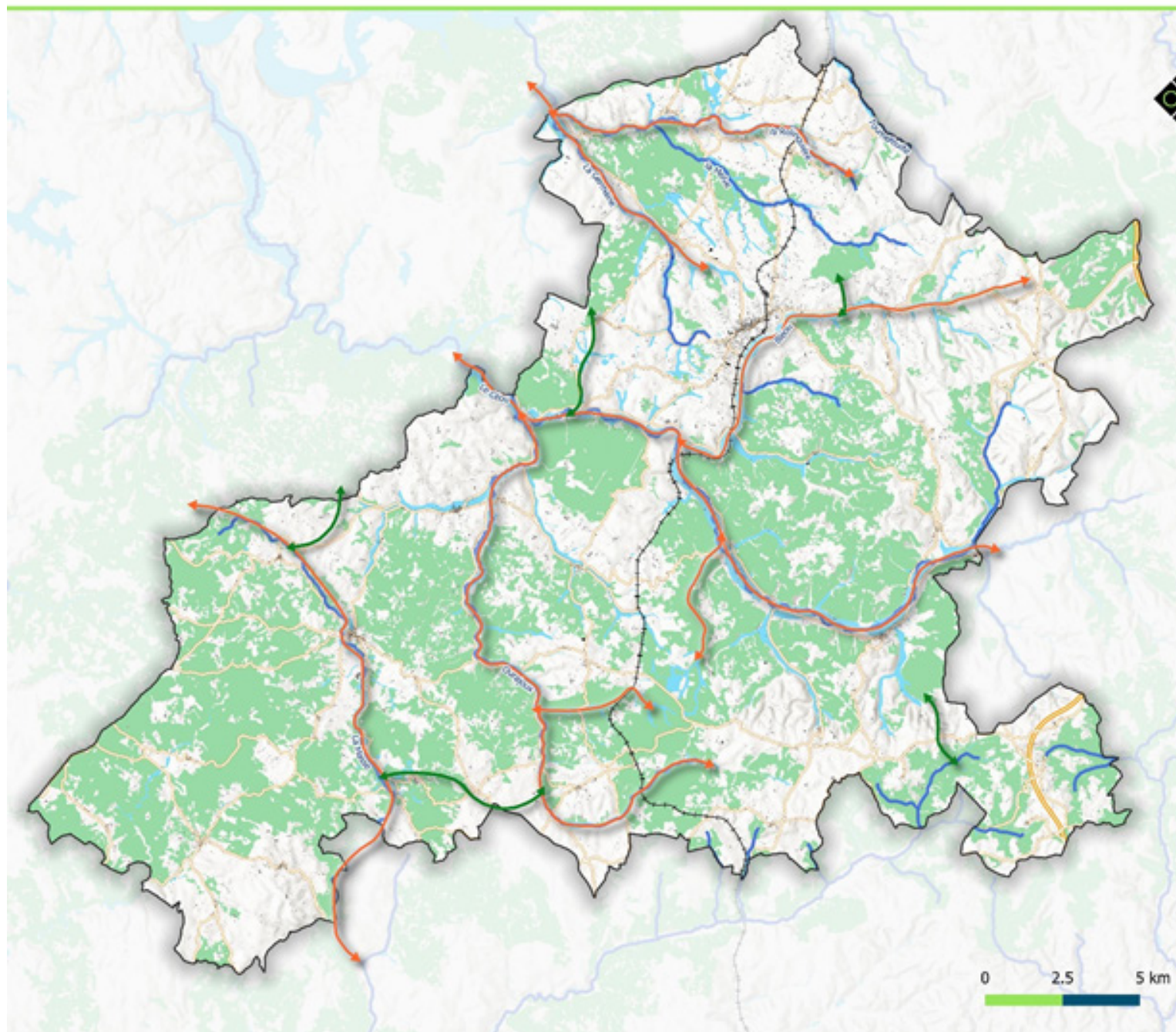
Certains cours d'eau sont également identifiés comme accueillant une biodiversité remarquable (la Masse, l'Ourajoux, le Céou, la Marcillande, la Melve).



Site des Landes de Fraëu, couvert par un Espace Naturel Sensible (ENS)
EVEN Conseil, juin 2020

TVB du SCoT Pays Bourian - Carte de synthèse

LEGENDE



Trame verte et bleue

Réservoirs de biodiversité

■ Réservoirs de biodiversité de la trame verte (toutes sous-trames confondues)

— Réservoirs de biodiversité des milieux aquatiques

■ Zones humides

Corridors écologiques

↔ Trame verte

↔ Trame verte et bleue

Elements de repère

□ Limites du SCoT

■ Bati

--- Voies ferrées

Routes

— Autoroute

— Départementale

even
CONSEIL

pays Bourian

LEVIERS D'ACTION DU SCOT

- L'aide au positionnement des futurs secteurs de développement en préservant les espaces naturels de qualité ;
- La mise en cohérence des besoins d'extension de l'urbanisation avec le développement du territoire pour limiter la perte de milieux naturels et agricoles à enjeux écologiques ;
- L'encadrement du développement des ENR.

POLITIQUES ET OUTILS EXISTANTS

- Les périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel ;
- Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)** et le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires (SRADDET)** ;
- Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** et le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** ;
- Le **Parc Naturel Régional (PNR)** des Causses du Quercy ;
- L'**Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitants Agricoles (ADASEA)**.



ATOUTS

- Des milieux naturels et une biodiversité riches et diversifiés, reconnus par plusieurs périmètres institutionnels ;
- Des milieux diversifiés (milieux calcaires, milieux plus acides), atypiques pour le Lot ;
- Peu d'obstacles à la TVB ;
- Une mobilisation déjà effective des acteurs locaux.



OPPORTUNITES

- Des capacités de stockage d'eau en période favorable, à étudier ;
- La vulgarisation et l'information des enjeux environnementaux du territoire au grand public, notamment via la pratique des loisirs «natures»
- Le développement d'une gestion forestière durable, notamment via le bois-énergie.



ENJEUX

- La préservation, voire le renforcement des richesses existantes : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, notamment au sein des vallées des cours d'eau ;
- La maîtrise du développement urbain, en particulier au contact des secteurs remarquables pour le paysage et la biodiversité ;
- Le maintien d'une agriculture respectueuse des milieux naturels, notamment le pâturage extensif ;
- L'encadrement du développement des énergies renouvelables sur le territoire, pouvant impacter les paysages et la biodiversité.



FAIBLESSES

- L'autoroute A20, un obstacle important aux continuités écologiques ;
- Des problématiques récurrentes liées à la ressource en eau ;
- Une altération de certains milieux aquatiques et humides ;
- Des boisements fragilisés par le changement climatique et la propagation de maladies.



MENACES

- La dégradation des milieux aquatiques et humides par l'augmentation des pressions sur la ressource en eau ;
- L'appauvrissement des milieux et la perte de biodiversité par homogénéisation ou modification des pratiques agricoles et sylvicoles ;
- La fragilisation des continuités écologiques, le long des vallées agricoles, où se développe l'urbanisation.

CHIFFRES-CLEFS

42 %

surface totale du territoire occupée par des boisements

30 %

part du gisement forestier exploité

3

exploitants forestiers implantés sur le territoire

3

carrières actuellement en activité sur le territoire

35 %

part de la Surface Agricole Utile sur la surface totale du territoire

86 %

part de la Surface Agricole Utile dédiée à l'élevage

10 %

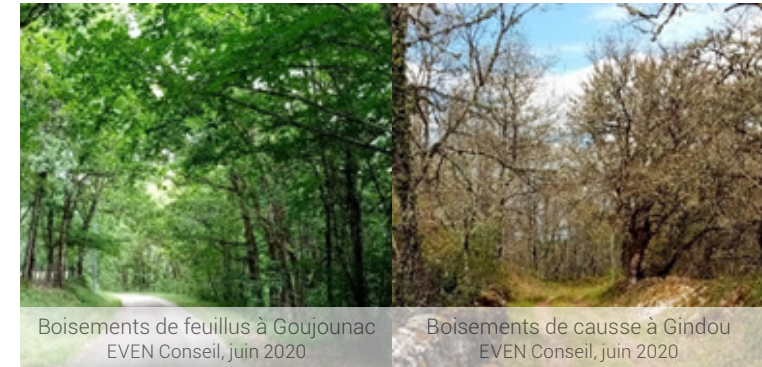
part de la Surface Agricole Utile conduite en bio

[contre **7%** en 2017]

UNE RESSOURCE FORESTIERE IMPORTANTE

Les boisements recouvrent 42% de la surface totale du territoire. Ils sont constitués majoritairement de feuillus, cependant, quelques peuplements de résineux sont visibles, notamment sur l'ENS Landes de Frau à Lavercantière. Cette forêt est également la seule forêt publique du territoire.

Il existe 3 exploitants forestiers, dont deux avec scieries sur le territoire. Les produits d'exploitation sont vendus comme bois de chauffage, piquets, bois de charpente ou de menuiserie.



Boisements de feuillus à Goujounac
EVEN Conseil, juin 2020

Boisements de cause à Gindou
EVEN Conseil, juin 2020

UN SOUS-SOL AUX NOMBREUX GISEMENTS

D'après le SRC Occitanie, le territoire est concerné par un gisement de silice considéré comme d'intérêt national (utilisé notamment dans l'industrie) et par 3 gisements considérés comme d'intérêt régional (argiles, kaolinite et sépiolite et roches ornementales et de construction).

Actuellement, le territoire compte 3 carrières actuellement en activité. Les matériaux extraits sont principalement du sable, des graviers et des galets, et sont utilisés soit comme sable pour le béton et la viabilité, soit comme matériaux pour l'industrie des ferro-alliages.

UNE AGRICULTURE DOMINEE PAR L'ELEVAGE

Sur le territoire, la majorité de la SAU est dédiée à l'activité d'élevage.

Le pays bourrian est également concerné par plusieurs aires d'Indications Géographiques Protégées (IGP : agneau du Quercy, Côtes du Lot...) et d'Appellations d'Origine Protégée (AOP : Rocamadour et Noix du Périgord).

Le territoire bénéficie d'exploitations agricoles mettant en oeuvre une diversité d'assolement, des pratiques agricoles extensives et présentant des infrastructures agroécologiques semi-naturelles témoignant de la qualité des services environnementaux.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

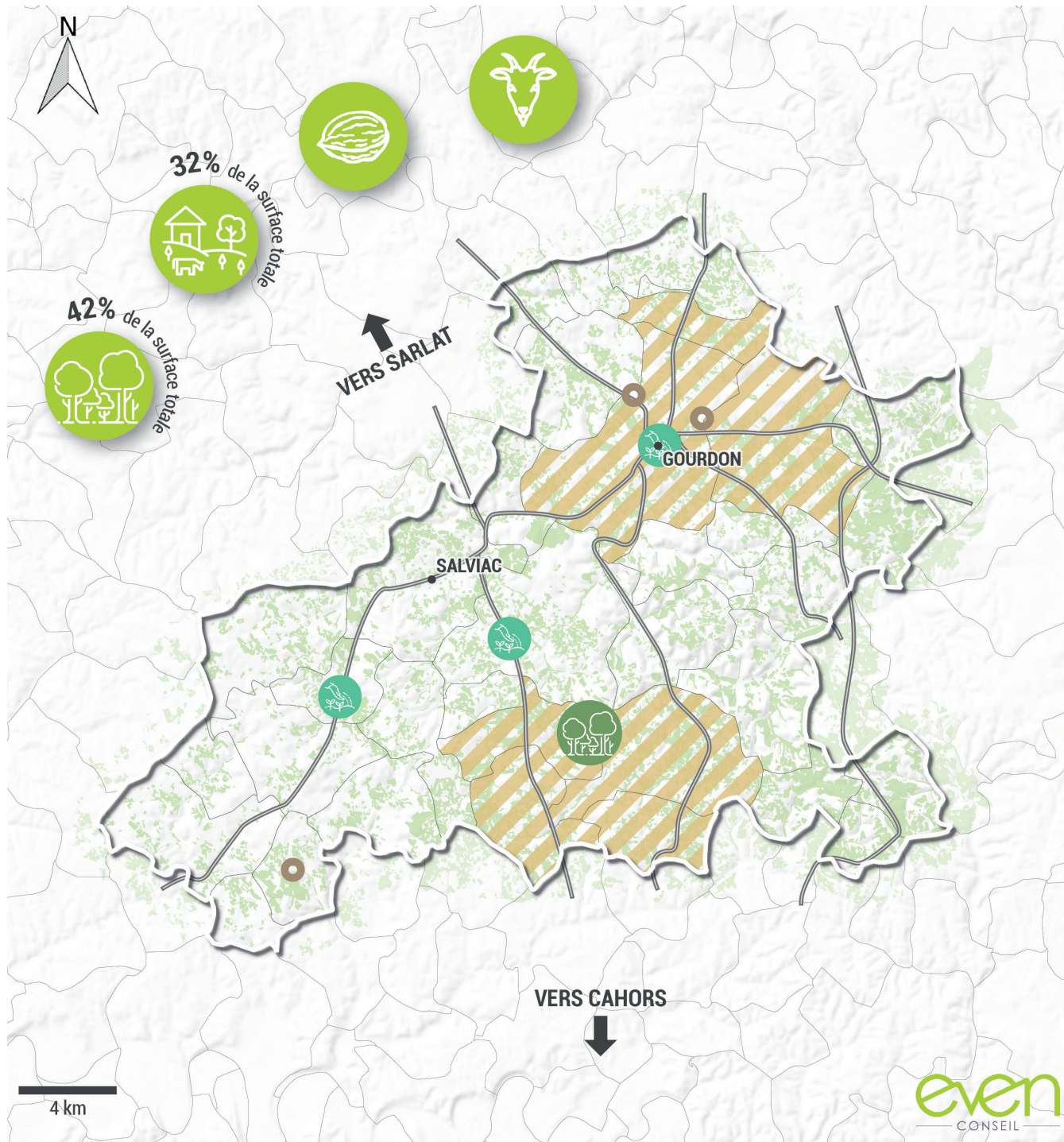
L'augmentation des températures et des épisodes de sécheresse entraînera une augmentation de la vulnérabilité de la filière agricole et sylvicole. Le changement climatique n'aura, a priori, pas d'incidence sur la ressource sol.






Prairie humide pâturée à Léobard
EVEN Conseil, juin 2020

Parcelle de maïs à Fajoles
EVEN Conseil, juin 2020





Parcelle de vignes à St-Chamarand
EVEN Conseil, juin 2020




UN TERRITOIRE A DOMINANTE BOISEE, UNE RESSOURCE PEU EXPLOITEE

-  Pourcentage de la surface totale du territoire occupée par des boisements.
-  La présence d'exploitants forestiers, activité pouvant participer au développement du territoire.
-  Les boisements, une ressource productive mais également récréative (Forêt publique de Lavercantière).

UNE AGRICULTURE DOMINEE PAR L'ELEVAGE

-  Pourcentage de la surface totale du territoire occupée par une activité agricole (2019).
-  Une importante part des espaces de pelouses et de prairies temporaires et permanentes sur le territoire, à valoriser.
-  Une agriculture valorisée par des labels de qualité ; ici AOP «Rocamadour» et AOP «Noix du Périgord».
-  Un territoire tourné vers une démarche de «villes nourricières» avec l'implantation de jardins partagés.

UN SOUS-SOL AUX POTENTIALITES IMPORTANTES

-  Des communes concernées par la présence de gisements d'intérêt national (quartz) identifiés par le Schéma Régional des Carrières.

LEVIERS D'ACTION DU SCOT

- La promotion d'une gestion forestière durable ;
- L'encadrement des activités extractives ;
- La préservation des espaces agricoles dédiée à l'agriculture extensive ;
- La promotion des circuits-courts, vente à la ferme.

POLITIQUES ET OUTILS EXISTANTS

- Les Chartes Forestières de Territoire (CFT) ;
- Le Centre National de la Propriété Forestière (CRPF) ;
- Les Collectivités FORestières du Lot (COFOR 46) ;
- Le Schéma Régional des Carrières (SRC) ;
- L' Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA).



ATOUS

- La mise en place de la charte forestière et des plans de développement des massifs qui garantit une gestion durable de la ressource ;
- Une agriculture diversifiée sur le territoire et qui couvre les besoins du territoire ;
- L'existence d'une filière de vente directe des productions agricoles ;
- L'existence d'un gisement local de sable et de quartz.



OPPORTUNITES

- La remobilisation des anciennes châtaigneraies présentes sur le territoire ;
- La possibilité de mobiliser COFOR 46 comme levier d'accompagnement des collectivités pour l'utilisation du bois local dans les projets ;
- L'accompagnement les agriculteurs dans l'évolution des pratiques liées au changement climatique ;
- Le développement de l'agriculture biologique.



ENJEUX

- Améliorer la gestion durable de la forêt et sa multifonctionnalité ;
- Privilégier l'utilisation de matériaux de construction produits sur le territoire ;
- Encourager des pratiques agroécologiques pour renforcer la résilience des exploitations agricoles ;
- Concilier activité agricole et développement du territoire ;
- Renforcer la diversification des activités agricoles : Production d'énergie renouvelable comme la méthanisation, développement des circuits courts, camping à la ferme, etc ;
- Faire évoluer les pratiques agricoles : renforcer le stockage de carbone dans les sols, développer l'agroforesterie et la plantation de haies, réduire les intrants, proposer une agriculture extensive pour des produits de qualité ;
- Soutenir une alimentation de proximité.



FAIBLESSES

- Une ressource forestière très morcelée ;
- Des problèmes sanitaires liés à la fragilité des peuplements monospécifiques ;
- Des productions agricoles à forte valeur ajoutée (maraîchages) dépendantes à l'accès à l'eau ;
- Un manque de réflexion globale sur les conditions d'exploitation du sous-sol.



MENACES

- L'affaiblissement du maillon de la 1ère transformation de la filière et une décroissance des compétences pour la seconde transformation de la ressource ;
- L'incertitude sur l'adaptation des espèces forestières aux évolutions du climat ;
- Un affaiblissement de la filière laitière (vieillesse des chefs d'exploitation avec un manque de repreneurs) ;
- La diffusion d'habitat qui menace les terres agricoles.

CHIFFRES-CLEFS

10

captages pour l'alimentation en eau potable

[dont 4 sans protection]

27

stations d'épuration collectives

[dont 2 en situation de non conformité]

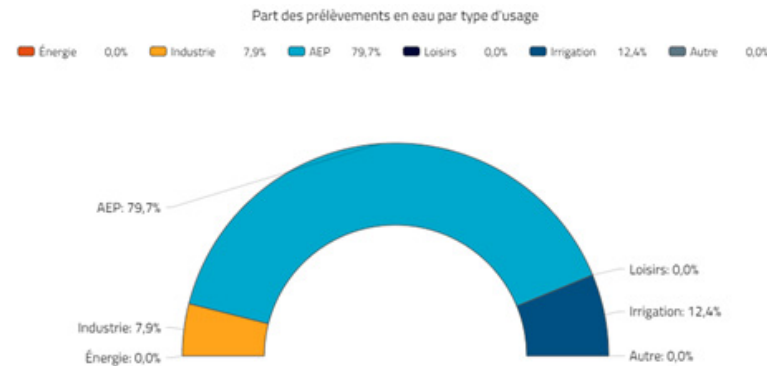
6 284

installations d'assainissement autonome

DES CAPTAGES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VULNERABLES

Sur le territoire, la production et la distribution d'eau potable sont des compétences assurées par de nombreux acteurs, parfois par les communes elles-mêmes. Les réseaux de distribution sont globalement en bon état mais sont vieillissants.

L'eau potable est prélevée principalement dans les nappes souterraines. Sur les 10 captages recensés, 4 d'entre eux ne bénéficient d'aucune protection (pas de DUP, ni d'avis de l'hydrogéologue agréé) : Frayssinet-le-Gélat, Marminiac, Saint-Clair et Salviac.

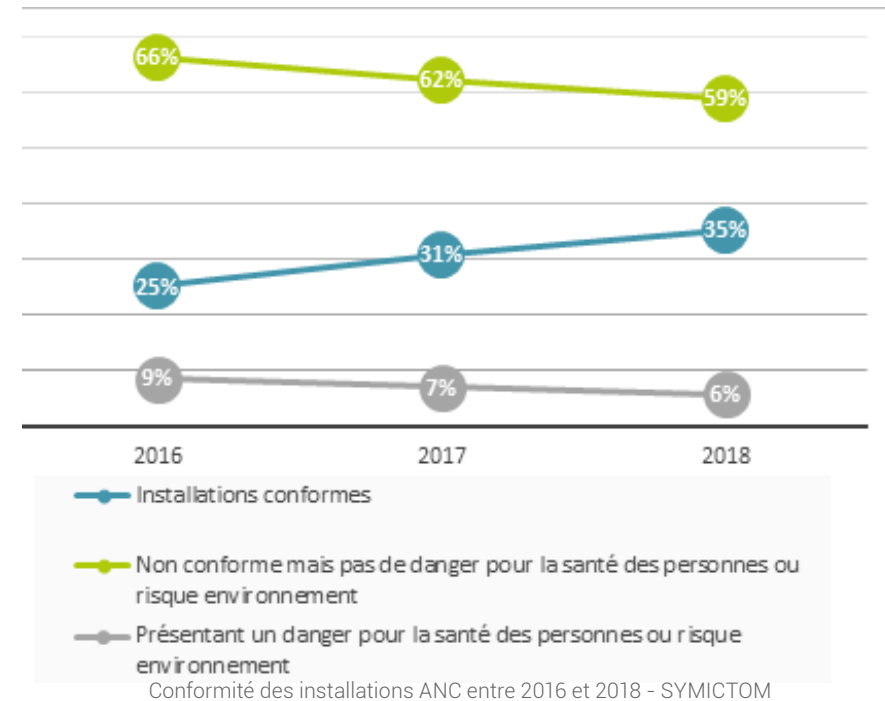


UN PARC DE STATION D'EPURATION SUFFISANT MAIS VIEILLISSANT

Sur le territoire, 25 communes sur 35 sont desservies par un ou des dispositifs d'assainissement collectif. 12 d'entre elles sont couvertes par le syndicat AQUARESO, 12 sont gérées en régie et la commune de Salviac est gérée par le SMDE24.

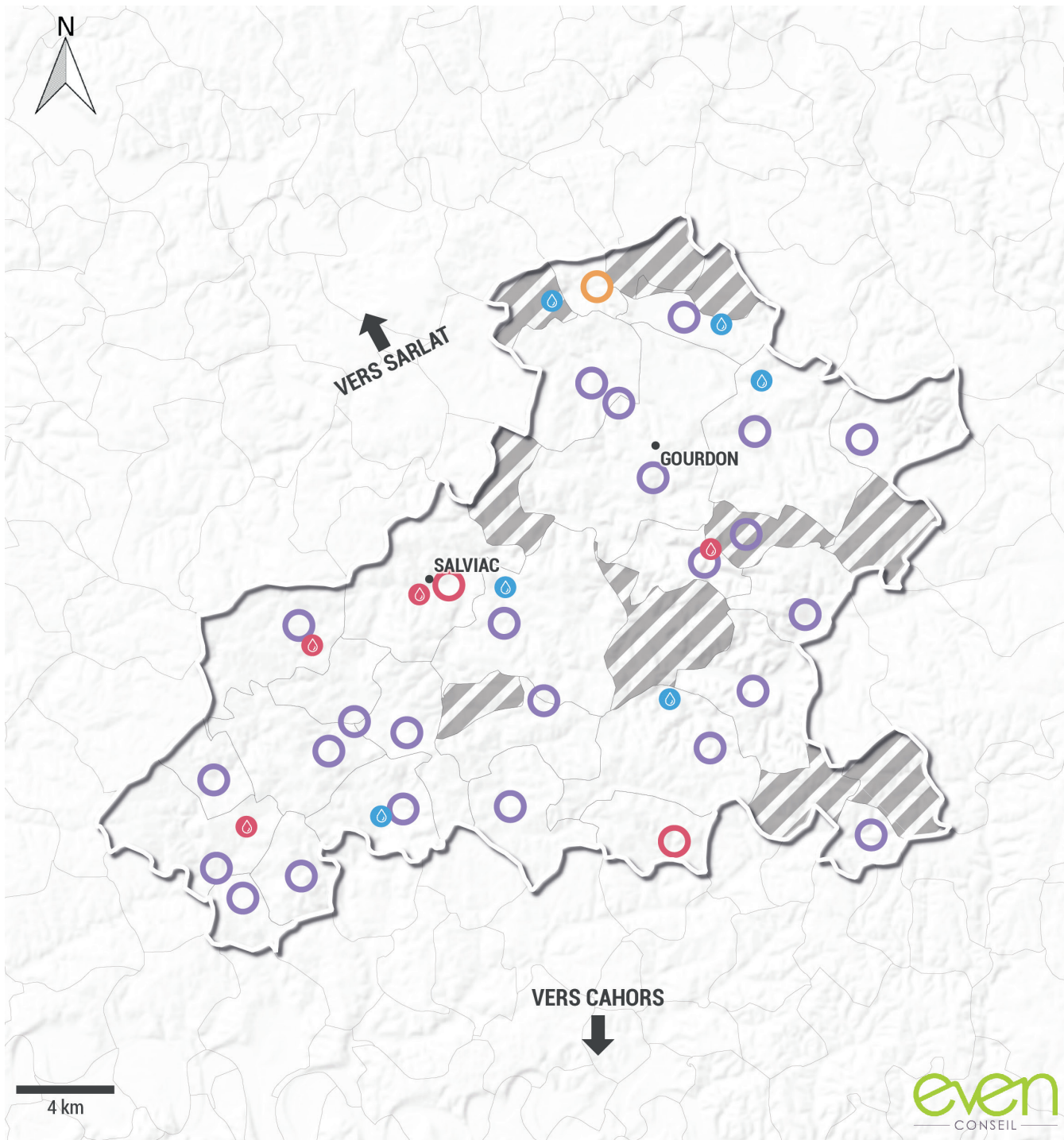
Au total, 27 STEP sont en fonctionnement sur le territoire. En 2018, 2 d'entre elles (Salviac et Uzech) sont non conformes en équipement et en performance. Les STEP de Milhac arrivent quant à elles au maximum de leur capacité. Une nouvelle station est prévue.

Sur le territoire, 33% des masses d'eau superficielles totales subissent une pression entraînée par des rejets de STEP Collectives.





PERSPECTIVES D'EVOLUTION





Certains territoires vont connaître des problèmes d'approvisionnement en eau, tant en termes de disponibilité que de qualité, pénalisant les activités humaines et les milieux naturels, aquatiques et humides. En effet, la diminution des débits, qui a pour effet d'amoindrir la capacité de dilution des rejets d'effluents, conjuguée à une augmentation de la température de l'eau devrait entraîner une dégradation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.



DES CAPTAGES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VULNERABLES

-  La présence de captages pour l'alimentation en eau potable, protégés par une DUP ou par un avis de l'hydrogéologue agréé.
-  La présence de 4 captages pour l'alimentation en eau potable particulièrement vulnérables car sans aucune protection réglementaire.

UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF BIEN DEVELOPPE, DES INFRASTRUCTURES VIEILLISSANTES

-  Un réseau de 27 stations d'épuration réparties sur 25 communes du territoire.
-  Les stations de Milhac qui, en 2018, arrivaient au bout de leur capacité de traitement.
-  Les stations de Salviac et d'Uzech qui, en 2018, n'étaient conformes ni en équipement ni en performance.
-  Des communes non desservies par un dispositif d'assainissement collectif.

LEVIERS D'ACTION DU SCOT

- La prise en compte des potentiels de développement urbain en fonction de la capacité des réseaux ;
- Le repérage et la prise en compte des captage d'AEP fermés ;
- La prévention et l'anticipation des gestion des eaux pluviales (techniques alternatives).

POLITIQUES ET OUTILS EXISTANTS

- Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP).



ATOUTS

- Des constructions récentes mieux dimensionnées, avec des réseaux séparatifs ;
- La possibilité de sécuriser l'alimentation en eau potable avec le Lot et la Dordogne.



FAIBLESSES

- La difficulté d'avoir des cartes de récolement des réseaux à jour et au format SIG ;
- Les réseaux et installations vieillissants (AEP et assainissement) ;
- Les zonages d'assainissement trop anciens ;
- L'occupation saisonnière qui cause des problèmes d'équilibre du service.



OPPORTUNITES

- /



MENACES

- Le manque d'anticipation pour le renouvellement des réseaux ;
- L'augmentation du coût de l'eau dans l'avenir ;
- La capacité des milieux récepteurs plus vulnérables (étiage plus longs et plus sévères) ;
- L'étalement urbain qui entraîne des coûts plus élevés pour les réseaux.



ENJEUX

- Prendre en compte la structure du réseau pour faire face à l'augmentation de la population (dimensionnement) ;
- Assurer un développement compatible avec les capacités de la ressource en eau, en quantité et en qualité et les capacités épuratoires des milieux. Prendre en compte l'impact des populations estivales ;
- Anticiper le renouvellement pour éviter des coûts plus importants ;
- Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau (récupération d'eau de pluie par exemple) ;
- Redensifier le centre-bourg pour limiter l'extension des réseaux ;
- Développer une stratégie de gestion intégrée de la ressource en eau.

CHIFFRES-CLEFS

1

Plan de Prévention des Risques inondation : «Bassin du Céou - Bléou»

24

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

3

communes concernées par un risque de rupture de barrage

137

sites recensés dans la Base de Données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service (BASIAS)



PERSPECTIVES D'EVOLUTION

L'augmentation des épisodes de précipitations intenses entraînera une hausse de la fréquence et l'intensité des inondations, favorisera également le ruissellement, facteur de pollution de la ressource en eau. L'augmentation des températures augmentera la fréquence et l'intensité des feux de forêt mais également les mouvements de terrain, notamment ceux liés à la teneur en eau tel que le retrait gonflement des argiles. L'augmentation potentielle du trafic devrait entraîner une augmentation des nuisances sonores.

RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS [1/3]

DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES CONNUS ET LOCALISES

Le territoire est principalement concerné par un risque inondation, localisé dans les vallées du Céou et du Bléou, et par un risque feu de forêt, notamment sur les communes de Gourdon et Salviac.

Les coteaux de la vallée du Céou sont également sensibles aux éboulements.

Le territoire compte au total 24 ICPE, dont aucune n'est en SEVESO seuil haut. La majorité d'entre elles étant éloignées des espaces habités, le risque industriel lié au fonctionnement de ces sites restent limité.

Le risque de transport des matières dangereuses est surtout présent sur les axes fortement fréquentés soit l'A20 et la voie ferrée Paris-Toulouse.



Episode d'inondation par débordement du Céou à Concorès, en 1 996
ladepeche.fr

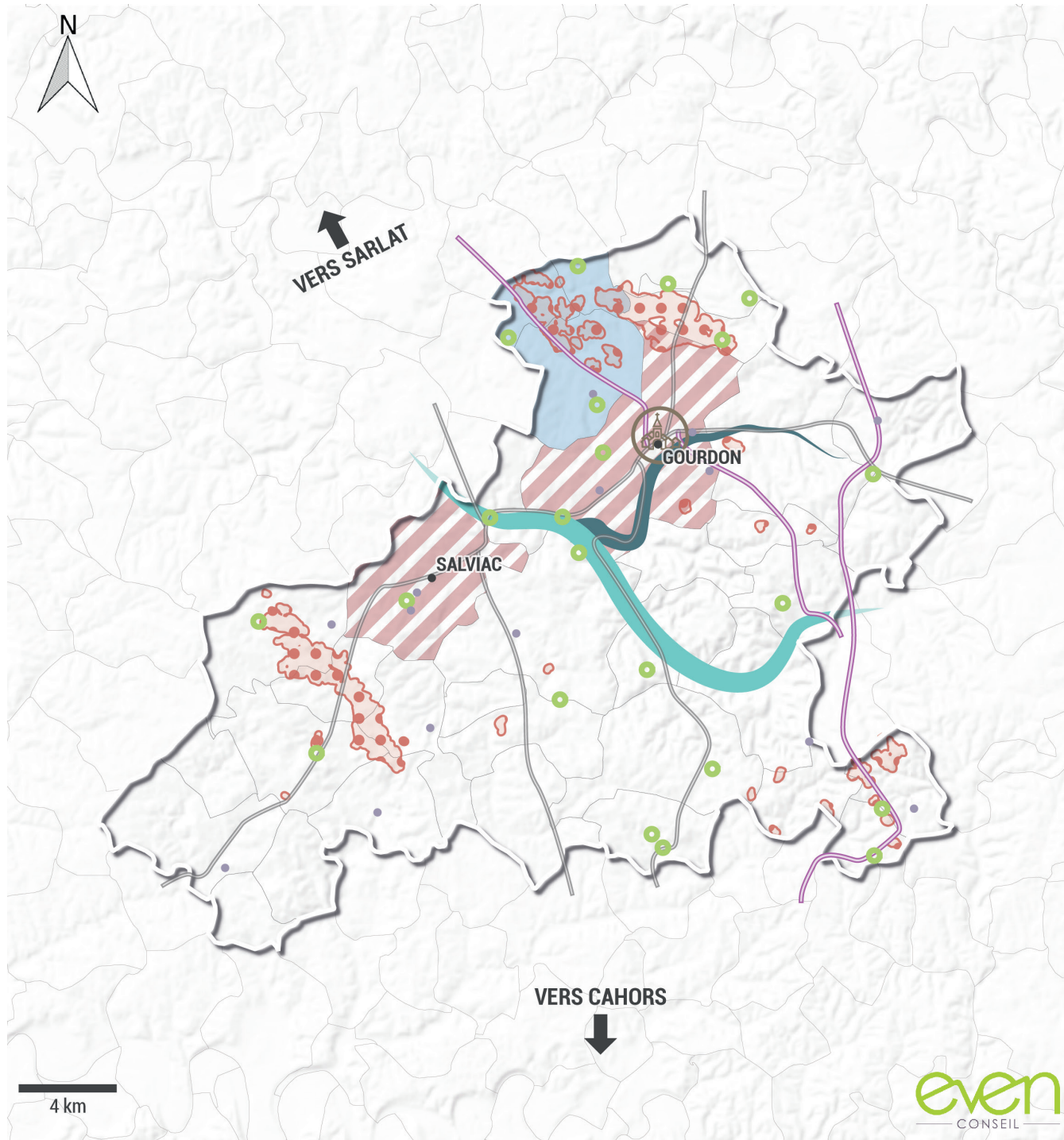
UN TERRITOIRE PEU SOUMIS AUX NUISANCES

Le territoire étant majoritairement rural, les problématiques de nuisances sonores liées au transport sont localisées autour de Gourdon.




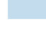

UN PARC DE STATION D'EPURATION SUFFISANT MAIS VIEILLISSANT

Malgré leur état global plutôt bon, les masses d'eau du territoire sont concernées par des pollutions diffuses, provenant majoritairement des apports d'azote d'origine agricole et des rejets de STEP collectives.



Le territoire est également concerné par la présence de 137 sites et sols pollués, dont plus de 40% sont actuellement délaissés.





LES VALLEES DU CEOU ET DU BLEOU, DES ESPACES A ENJEUX IMPORTANTS

-  La vallée du Céou, espace concerné par des risques inondation et mouvements de terrains (éboulements)
-  La vallée du Bléou, vallée à l'état écologique dégradé soumise à des risques inondation.
-  Gourdon et Salviac, communes particulièrement sensibles au risque feu de forêt.
-  Milhac, Payrignac et Saint-Cirq-Madelon, communes exposée au risque de rupture de barrage.
-  Un risque retrait-gonflement des argiles à l'aléa fort dans la vallée de la Masse et de la Germaine.

DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET DES NUISANCES TRES LOCALISEES

-  La RD 704 (vers Sarlat) et la RD 820 (vers Cahors), axes de circulation passant aux abords concernés par un risque lié au transport des matières dangereuses et aux nuisances sonores
-  Gourdon, ville principale du territoire dont le développement est conditionné par des risques naturels (feu de forêt), technologiques (transport des matières dangereuses) et par des nuisances sonores.

DES ESPACES DELAISSES, POTENTIELLEMENT MOBILISABLES POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

-  Sites pollués situés dans l'enveloppe urbaine, potentiellement mobilisables pour le développement de l'habitat ou de zones d'activités.
-  Sites pollués situés hors de l'enveloppe urbaine, potentiellement mobilisables pour d'autres usages (production d'énergies renouvelables par exemple).

LEVIERS D'ACTION DU SCOT

- L'intégration des risques dans les choix d'aménagement du territoire dans un contexte de changement climatique, afin de limiter l'exposition des habitants ;
- Le maintien des zones naturelles, le long des cours d'eau pour conserver des champs d'expansion de crues ;
- Le maintien des structures de ripisylve aux abords des cours d'eau ;
- Le contrôle strict de l'urbanisation dans les zones à risques connus.

POLITIQUES ET OUTILS EXISTANTS

- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM 46) ;
- Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) Bassin du Céou - Bléou ;
- Le Plan de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PPFCI) du Lot ;
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne ;
- Le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI).



ATOUTS

- Des risques localisés et bien connus, notamment les risques inondations de mouvements de terrain ;
- Un bon maillage de voies de circulation qui permet d'intervenir rapidement sur les départs de feu de forêt ;
- Des sites industriels à risques situés majoritairement à distance des habitations ;
- Un territoire épargné par les nuisances sonores d'origine routière.



OPPORTUNITES

- Le développement de PPR feu de forêt sur les communes les plus à risques qui pourra permettre une meilleure prise en compte des risques ;
- L'élaboration du PGRI 2022-2027 qui préconise la désimperméabilisation des zones à enjeux.



FAIBLESSES

- Des nuisances sonores en augmentation (D704, entre Gourdon et Sarlat et D820 entre Gourdon et Cahors) ;
- L'augmentation du risque retrait-gonflement des argiles, lié aux sécheresses (changement climatique) ;
- Un risque rupture de barrage (hors territoire) qui pourrait impacter indirectement le Pays Bourian.



MENACES

- Le changement climatique qui peut accentuer plusieurs de ces risques (dont inondations par ruissellement, risques incendies, etc.) ;
- Les dynamiques de fermeture des milieux et le développement de l'habitat diffus qui augmentent le risque de feu de forêt ;
- Un risque de pollution sur les cours d'eau qui sont aujourd'hui en bon état, au regard du développement urbain.



ENJEUX

- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques de catastrophes naturelles ;
- Contrôler l'urbanisation aux abords des infrastructures bruyantes : A20, RD704, RD820 et voie ferrée ;
- Reconquérir le bon état écologique du Bléou ;
- Réinvestir les sites et sols pollués (production ENR, par exemple).

CHIFFRES-CLEFS

47 %

part des transports dans les consommations énergétiques

2,5 %

rapport production / consommation sur le territoire
(contre **19,9%** à l'échelle de l'Occitanie)

51 %

part du secteur agricole dans les émissions de GES du territoire

57 %

part des forêts de feuillus dans la répartition du stock de carbone sur le territoire

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

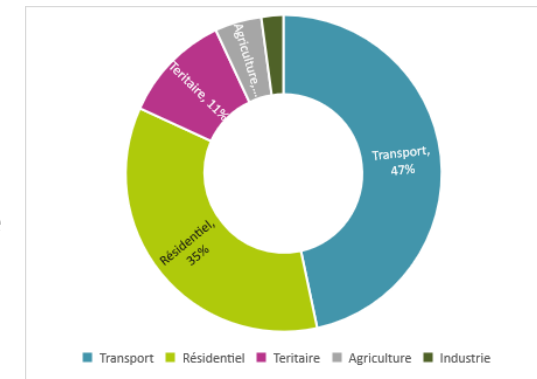
L'augmentation des températures accroîtra la fréquence et l'intensité des feux de forêt et ainsi le relargage du CO2 par la biomasse. Cette augmentation des températures pourrait avoir des impacts sur la consommation d'énergie (moins de chauffage en hiver, mais potentiellement plus de climatisation en été). Les conditions d'ensoleillement pouvant être modifiées, cela pourra avoir un impact sur l'énergie solaire.

DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES CARACTERISTIQUES D'UN TERRITOIRE RURAL

La consommation énergétique sur le territoire pour l'année 2017 est de 295 000MWh.

Le principal poste consommateur est le secteur des transport. Vient ensuite le poste résidentiel et le secteur tertiaire.

Le territoire est, en bonne partie, rural, ce qui explique la forte présence du fioul (qui est un produit pétrolier) comme énergie de chauffage.



Répartition des consommations par secteur sur le territoire du SCoT Bourian-2017
Diagnostic du PCAET du Grand Quercy

UNE PRODUCTION D'ENERGIE FAIBLE

La production d'énergie renouvelable sur le territoire est de plus de 7 270 MWh et repose sur l'énergie solaire (5,2 MW installés) et le bois énergie (4,4 MW installés). La ferme photovoltaïque de Salviac est le site le plus productif (avec une puissance de 5MWc).w

On compte 9 chaufferies à bois dont le plus puissant est le réseau de chaleur de Gourdon (3 MW).

Il n'est pas possible de développer l'énergie éolienne car les vents sont trop faibles, et le potentiel géothermique est peu important car le territoire n'est pas situé sur les deux aquifères principaux de la région. Cependant, la piscine de Salviac est chauffée par géothermie.

Le développement du biogaz est à étudier.

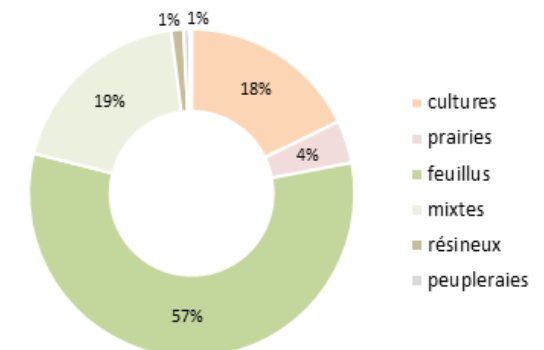
UNE EMISSION DE GES LARGEMENT DUE A L'AGRICULTURE

L'agriculture (51 %) et le transport routier (32 %) sont les principaux postes émetteurs de GES sur le territoire. En effet, l'élevage est très émetteur de GES,

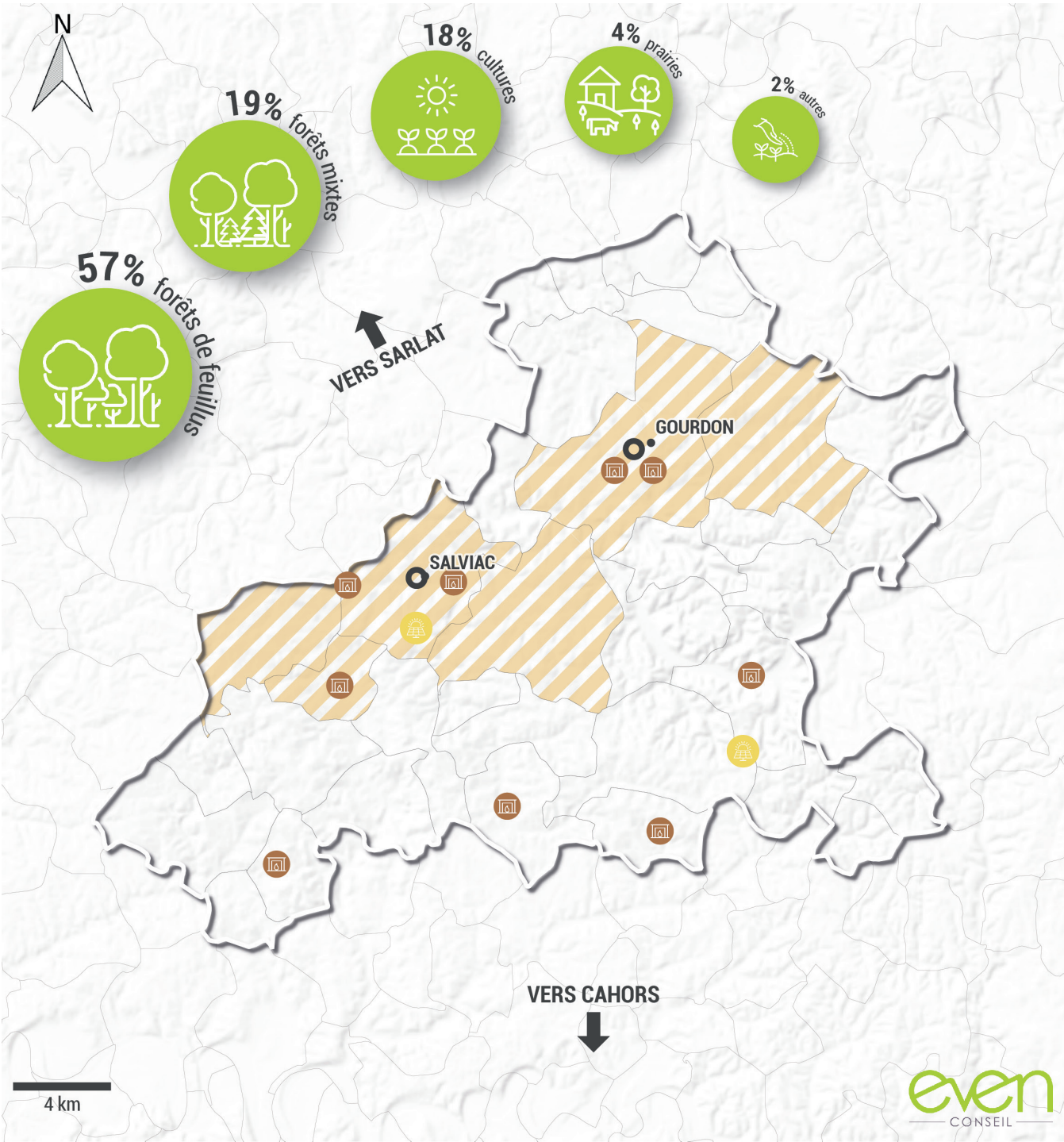
Les déplacements des habitants en véhicule personnel représentent la part la plus importante du trafic routier (plus de la moitié des émissions de GES du secteur).

UN STOCKAGE CARBONE IMPORTANT




Le stock total de carbone sur le territoire est estimé à 9 463 392 tonnes équivalent CO2. Ce stock est majoritairement constitué par les forêts, mais également les cultures.



Répartition du stock de carbone par type d'occupation du sol
ALDO, 2012



UNE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES GRÂCE AUX RESSOURCES BOIS ET SOLAIRE

-  Un total de 9 chaufferies à bois réparties sur tout le territoire, qui représentent une puissance de production totale de 4 409 kW.
-  Des parcs photovoltaïques qui accompagnent des installations agrivoltaïques et des installations sur toitures.
-  Des projets de production de biogaz, aujourd'hui à l'arrêt.

UNE IMPORTANTE CAPACITE DU STOCKAGE CARBONNE

- 
- 
-  La répartition du stock de carbone par type d'occupation des sols.
- 
- 

LEVIERS D'ACTION DU SCOT

- Le développement des mobilités durables ;
- La réhabilitation de bâtiments pour les rendre énergétiquement plus performants ;
- Le développement du transport à la demande afin de limiter l'exclusion des ménages les plus fragiles ;
- Le soutien de projets ENR avec un portage local ;
- L'évolution des modes de consommation et alimentaires ;
- La massification des campagnes d'isolation des bâtiments résidentiels et tertiaires, en particulier les bâtiments chauffés avec des énergies fossiles (fioul et gaz) ;
- La mobilisation les entreprises dans l'évolution de leurs pratiques ;
- Le développement d'un mix d'énergie renouvelable diversifié.

POLITIQUES ET OUTILS EXISTANTS

- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) ;
- La loi relative à la Transition Energétique Pour la Croissance Verte (loi LTECV) ;
- les Programmations Pluriannuelles de l'Energie (PPE) ;
- L'étude des gisements potentiels en termes de production d'énergies renouvelables sur le territoire du Grand Quercy.

TRANSITION ENERGETIQUE [3/3]



ATOUTS

- Des conditions d'ensoleillement favorables au développement photovoltaïque ;
- Un territoire qui compte plus de 50 % de forêts avec un potentiel important pour le développement du bois énergie ;
- Un réseau de bourg-centre avec la présence de service de 1ère nécessité (service de proximité).



FAIBLESSES

- Une précarité énergétique pour de nombreux foyers ;
- Un foncier peu élevé qui entraîne une forte demande des développeurs ENR ;
- Des vitesses de vent insuffisantes pour le développement de l'éolien ;
- Une forte dépendance à la voiture individuelle (92 % des déplacements domicile-travail).



OPPORTUNITES

- Le développement de l'autopartage ;
- Le développement du vélo électrique pour les trajets du quotidien (ex : le Vigan/Gourdon) ;
- Le potentiel développement des bioénergies comme la méthanisation.



MENACES

- La dégradation du paysage en lien avec les enjeux de co-visibilité des parcs photovoltaïques.



ENJEUX

- Soutenir / encadrer le développement des énergies renouvelables en tenant compte des enjeux environnementaux et paysagers ;
- Soutenir une alimentation de proximité ;
- Promouvoir les modes de déplacements durables (par exemple, les stations multimodales) ;
- Prendre en compte les enjeux patrimoniaux dans la rénovation énergétique des bâtiments ;
- Privilégier l'utilisation de matériaux de construction produits sur le territoire ;
- Réduire le besoin de déplacements et ses impacts : formes urbaines, vitalité des centres-bourgs, télétravail et tiers-lieux, développement des vélos à assistances électriques et itinéraires cyclables sécurisés, soutien à l'essor du co-voiturage, développement des véhicules électriques et au biogaz, etc. ;
- Préserver les forêts et espaces agricoles comme puits de carbone.